

Les deux députés, rapporteurs spéciaux du budget de la recherche pour la commission des finances de l'assemblée nationale, qui nous ont reçu dans le cadre d'une table ronde avec les autres syndicats (CFDT-EFRP, SNCS-FSU & SNTRS-CGT) sont MM Bouloux et Henriet. Cette réunion s'est tenue le 8 octobre soit 2 jours avant que l'on ne connaisse le PLF2025

Le contexte

La loi de programmation de la recherche (LPR) du 24 décembre 2020 avait défini une trajectoire avec une augmentation du budget de 5Md€ en 10 ans. Une trajectoire bien ridicule au regard de certaines autres lois de programmation de ces dernières années (les lois de programmation militaire 2019-2025 & 2024-2030¹, la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur 2023-2027²). Une trajectoire que toutes les organisations syndicales à l'époque avaient clairement établie comme insuffisante : insuffisante vu les retards pris en termes de rémunération des agentes et des agents du ministère par rapport au restant de la fonction publique, insuffisante en termes de besoin pour les laboratoires et les services, mais aussi insuffisante par rapport aux objectifs de priorité d'investissement dans la recherche sans cesse affichés par les gouvernements successifs. Contrairement à ce que prétendait le rapport annexé à la loi, à moins de miser sur un effondrement du produit intérieur brut (PIB), cette trajectoire ne pouvait que nous éloigner de l'objectif de 1% de PIB pour la recherche publique d'ici 2030 (3% de PIB pour l'ensemble « recherche publique + privé »), un objectif déjà affiché en 2000 par la stratégie de Lisbonne qui le ciblait alors pour 2010 ! (Voir notre expression commune Sud éducation – Sud Recherche : « [5 Milliards d'€ pour la recherche... Ce n'est même pas le minimum !](#) »). De fait, les données du ministère concernant les dépenses de R&D ne montre aucune tendance vers l'atteinte des objectifs, pas même une inflexion positive (Cf. les graphes issus des données fournies par le Ministère en annexe 1).

Et tout ça était sans compter l'inflation de ces dernières années, et les coupes budgétaires de Bruno Le Maire de février 2024 pour lesquelles notre ministère a été l'un des plus mis à contribution (voir notre communiqué [Austérité budgétaire pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche](#)).

La LPR avait deux volets :

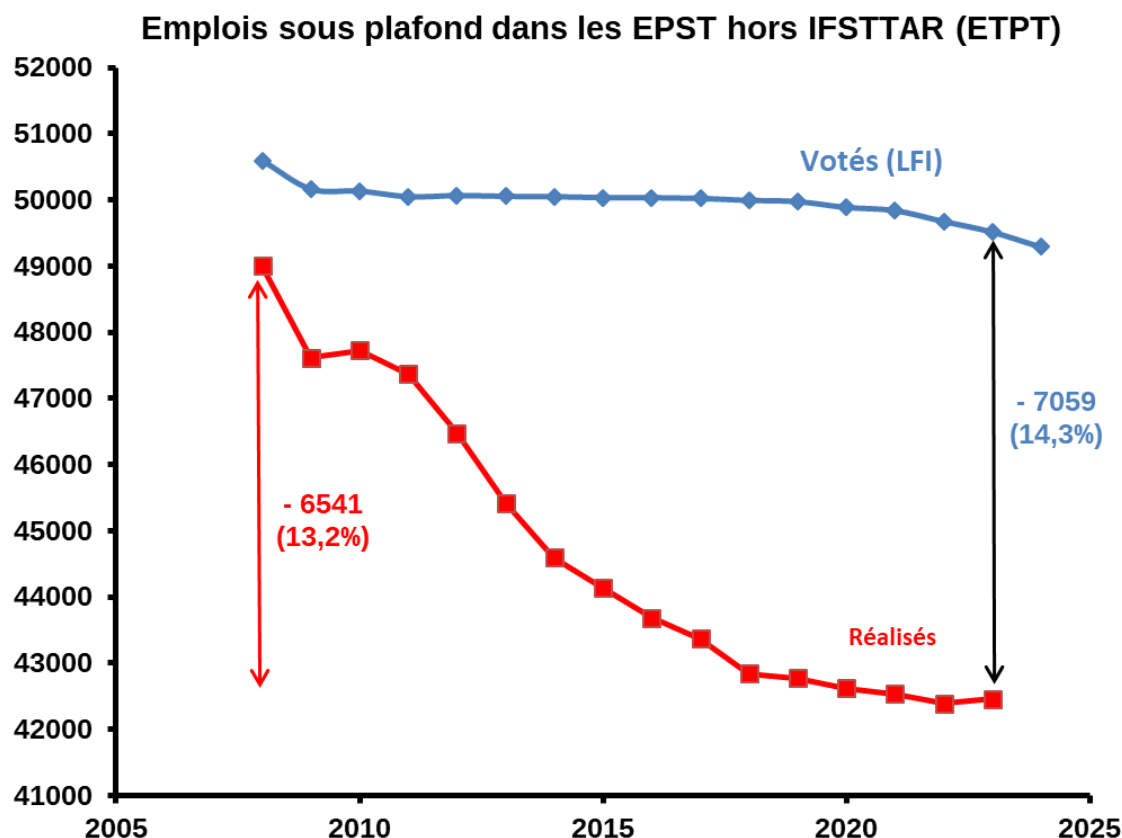
- un volet financement de la recherche au travers de l'abondement du budget de l'Agence nationale de la recherche (ANR) – avec des marches prévues permettant d'atteindre en 2027 une augmentation d'1Md€ par rapport au budget de 2020 - et donc du financement de la recherche sur projet et de l'emploi précaire qui va de pair : ce qui n'était pas une demande du personnel de l'ESR qui réclamait plutôt plus de moyens récurrents et pérennes pour les laboratoires (voir le [rapport de l'enquête menée par le CNESER](#)³ de 2023 sur l'impact du financement par projet sur les conditions de travail) et des emplois de titulaires. Une partie des coupes de Lemaire de cette année ont rogné sur les augmentations prévues du budget de l'ANR et ont notamment affecté les montants des préciputs versés aux établissements qui devaient justement servir à abonder les moyens récurrents des laboratoires ; le « ruissellement » attendu n'aura pas lieu !
- Un volet « ressources humaines » (RH) avec une augmentation programmée de l'indemnitaire mais peu de mesure indiciaire. Ces revalorisations étaient conditionnées à une certaine casse statutaire largement critiquée par les syndicats (notamment le développement de nouvelles formes de contrat dont les chaires de professeur junior). Si la part des augmentations budgétaires prévues dans la LPR pour ces revalorisations salariales n'a pas été affectée par les coupes budgétaires, il

¹ On en est à [+14.9Md€ en 7 ans de 2019 à 2024](#) (soit 52,5Md€ en cumulé) en et ça devrait continuer de croître jusqu'en 2030 (<https://www.defense.gouv.fr/ministere/politique-defense/loi-programmation-militaire-2024-2030>)

² +15Md€ en 5 ans (<https://www.vie-publique.fr/loi/284424-loi-24-janvier-2023-securite-lopmi-programmation-ministere-interieur>)

³ Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche

faut cependant relativiser cela du fait que depuis de nombreuses années nombres de mesures générales de la fonction publique (augmentation du points d'indice, indemnités diverses comme par exemple le remboursement de la PSC) ne sont que partiellement, voire pas du tout, financées pour les établissements ; c'est le cas aussi du glissement vieillesse technicité, qui ne peut qu'augmenter au fur et à mesure que l'on recule l'âge de départ à la retraite. Ces non-prises en charge par la subvention de l'état de l'évolution de la masse salariale, qui ne font que s'accroître, conduisent de fait à une réduction des effectifs, avec des gels de postes dans les universités et des plafonds d'emplois votés en loi de finance qui n'ont plus aucun sens dans les EPST⁴, comme le montre le graphe ci-après.



À noter que sur la même période, les emplois hors plafond (les contractuel-les sur ressources propres) sont passés de 9786 en 2008 à 16074 en 2023, représentant maintenant près de 28% des emplois. Les effectifs de l'ANR ont-eux progressé de 480% environ (voir graphes en annexe 2).

De fait, la précarité est une caractéristique de notre ministère car il y a aussi près de 35% de contractuel-les dans l'enseignement supérieur et c'est sans compter les dizaines de milliers de vacataires embauchés chaque année.

Quid de l'impact d'un tour de vis budgétaire auquel on peut s'attendre vu les discours ambiants sur le déficit de l'État ?

À côté de la réduction d'une part du budget de l'ANR, les coupes budgétaires de Le Maire de cette année se sont traduites par la mise en suspens de projet (notamment immobilier) qui avaient été programmés. Il est probable que toutes ces opérations continueront d'être reportées *sine die*, mais il est aussi probable que nombres de mesures RH de la LPR pourtant jugées insuffisantes fassent les frais d'une nouvelle cure d'austérité et que les maigres mesures « de rattrapage » indemnitaire ou de repyramidage passent à la trappe ou se fassent au détriment de l'emploi.

⁴ Établissements publics à caractère scientifiques et technologiques (CNRS, Inrae (fusion de l'Inra et de l'IRSTEA ex-Cemagref, Inserm, Inria, IRD, INED) ; données issues des RAP ; l'IFSTTAR a été exclus des données car cet EPST a disparu des opérateurs EPST du P172 avec la création de l'Université Gustave Eiffel.

D'autre part, il est inacceptable que les mesures mises en place par le gouvernement ne soient jamais ou que partiellement financées. C'était le cas des dernières revalorisations du point d'indice, c'est le cas du GVT qui n'a jamais été financé dans les EPST et qui ne l'est plus dans les universités depuis quelques années. C'était le cas du CAS pension dans les EPST lorsqu'il a été mis en place et chaque fois qu'il a été abondé. Il y a fort à craindre que relèvement de son taux ne le soit pas plus, ce qui une fois de plus pèsera sur l'emploi. Quand un établissement public comme le CNRS est obligé de financer une partie de sa masse salariale (y compris sous plafond) sur son fond de roulement, c'est un système qui n'est pas viable longtemps.

D'autres choix sont possibles

Nous avons toujours dénoncé le développement du mode de financement de la recherche par appel à projet, qui introduit une concurrence stérile et conduit à une aggravation de la précarité (augmenter les moyens de l'ANR c'est mathématiquement augmenter le nombre de précaires). Il faut des moyens récurrents pour les labos et les services un bon moyen pour dégager du temps pour les collègues pour faire leur travail ; supprimer l'ANR serait donc une grande action de simplification ! Et il faut des postes de titulaires pour une recherche publique pérenne et indépendante.

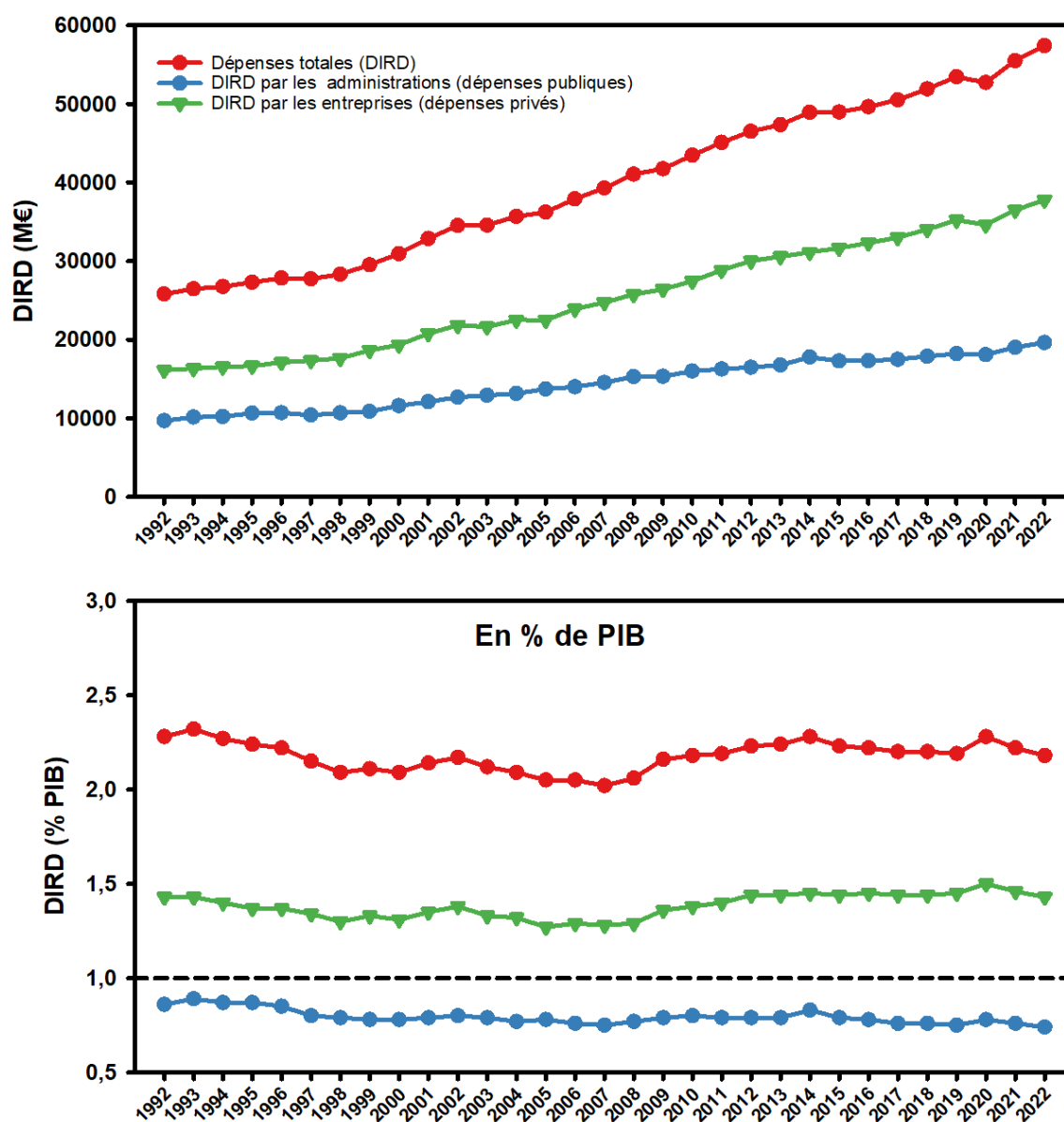
Attention, aussi à ce que les réformes successives ne soient pas un frein à la parité, une parité qui est loin d'être gagnée dans notre secteur avec de vrais problèmes de mixité sur certains métiers, un accès à certains corps supérieurs nettement plus favorable aux hommes et les différences salariales entre les hommes et les femmes qui vont avec. On peut citer par exemple la réforme de Blanquer qui a fait fuir les filles des filières de mathématiques (40% en moins) et qui devrait donc amplifier encore les problèmes de mixité, ou le développement des primes et notamment des primes de fonctions qui valorisent les fonctions masculines et accroissent les écarts salariaux entre les femmes et les hommes.

Si l'on veut trouver des moyens pour la recherche publique, cessons de sanctuariser le crédit d'impôts recherche (CIR). Le CIR c'est deux fois le budget du CNRS, versé quasiment sans contrôle à des entreprises qui parfois comme Sanofi diminuent leurs effectifs et abandonnent des pans entiers de recherche (dans le cas de Sanofi, en l'occurrence la recherche en oncologie). Nous revendiquons la suppression du CIR, afin de redonner des moyens à la recherche publique. A minima, il devrait y avoir de véritable contrôle sur la pertinence de ce CIR en terme d'intérêt général ; une telle aide publique devrait ainsi avoir des retombées mesurables en termes d'emploi scientifique et technique (ce qui en l'occurrence n'est pas prouvé ; l'augmentation rapide et massive de cette dépense fiscale à partir de sa réforme en 2008 ne s'est pas traduite par une accélération des dépenses de R&D des entreprises cf. le graphe en annexe 1... voir aussi « [Crédit d'impôt recherche et aide publique à la recherche des entreprises : Analyse et recommandations du CNESER](#) » ; de fait, aucune donnée récente sur le rendement du CIR n'est disponible, pas même dans les documents budgétaires qui ne fournissent que des estimations basées sur des données antérieures à 2019). D'autre part, l'attribution d'une telle aide publique devrait être conditionnée au financement de recherche ayant une utilité publique avec des retombées sociales et environnementales ; il n'est quand même pas supportable que ce crédit d'impôt puisse servir à financer le développement de logiciels d'optimisation fiscale, par exemple !

Annexe 1 :

Dépenses intérieures de recherche et développement

(données issues de "état de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France n°17"
Annexe A2 sur le site du MESR)



Annexe 2 : Évolution de l'emploi dans les EPST et à l'ANR

